



Probleme d'heures promises et réellement effectuées..

Par **djuessy_old**, le **03/07/2007 à 15:26**

Bonjour, Afin de palier à des dettes importantes, je cumule actuellement 2 CDD, 1 CDD en intérim à temps complet (35/39h) et 1 autre CDD à temps partiel jusqu'a fin Juin 07 sur lequel se pose mon problème. J'ai été embauché au mois de Janvier pour environ 40 réunions médicales en tant qu'assistante sur mon département. Sur mon contrat (NB: que j'ai signé au mois de mars en ayant déjà commencé à travaillé) est stipulé "2 à 3 réunions hebdomadaires sont PREVUES". Mon contrat est actuellement terminé et je n'ai effectué que 11 réunions en 6 mois !!! car beaucoup ont été annulées, reportées et supprimées. Je n'ai pas eu de planning à l'avance ce qui m'a empêcher de faire autre chose, et je ne pouvais cumuler 3 CDD. mes questions sont donc :
:rn1) puis-je leur réclamer le différentiel de réunions ou tout au moin d'un minimum (je leur ai envoyé une lettre de mise en demeure)?
:rn2) Suis en infraction au niveau de la loi en ayant cumulé ces CDD?
:rn3) que puis je esperer avoir ? et comment ?
:rn4) j'ai du matériel informatique à eux et je souhaiterais le conserver dans l'attente d'une solution à "l'amicable" car il semble muet ? ai je le droit ?
:rn:rnMerci beaucoup de votre réponse, je suis desespéré avec le gout amer de mettre bien fait avoir.